

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL (PPF) 2022-2025

Textes officiels de référence :

Code du sport : articles L. 131-15, L. 221-2, R. 221-17 à R. 221-24 (Projets de performance fédéraux) ; LR. 221-4 et suivants (critères de mise en liste ministérielle des sportifs) ; L. 231-6, A. 231-3 et A. 231-4 (surveillance médicale des sportifs) ; L. 221-2-1, R. 221-2 et D. 221-2-1 (convention fédération – sportif de haut niveau) ; L. 112-10 et suivants (convention constitutive de l'Agence nationale du sport)

Le sport de haut niveau participe au rayonnement de la Nation et à la promotion des valeurs du sport. Ces deux dimensions du sport de haut niveau sont à l'origine de la politique de l'État dans ce champ (Code du sport, article L. 221-1).

Pour mettre en œuvre cette politique, trois arrêtés ministériels permettent de définir le périmètre du sport de haut niveau en France :

- La reconnaissance des disciplines sportives de haut niveau ;

L'arrêté du 25 novembre 2021 (NOR : *SPOV2135287A*) reconnaît le caractère de haut niveau de la discipline sportive « la course d'orientation à pied » jusqu'au 31 décembre 2024, année durant laquelle se déroulent les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris 2024.

- L'inscription sur les listes de sportifs de haut niveau, des sportifs des collectifs nationaux et des sportifs espoirs ;

Elle est définie dans le PPF validé par le ministère des sports après avis de l'Agence National du Sport (ANS).

- La validation des projets de performance fédéraux

L'arrêté du 22 juin 2022 (NOR : *SPOV2218427A*) valide le projet de performance fédéral de la fédération française de course d'orientation pour sa discipline sportive dont le caractère de haut niveau est reconnu, la CO à pied.

Le Projet de Performance Fédéral (PPF) décline :

- I. Le programme d'excellence : dispositif et structures dont l'objectif principal est l'amélioration du niveau de performance des équipes de France aux Championnats du monde
- II. Le programme d'accession dit « relève » :
 - Accession nationale : dispositif d'ambition nationale dont l'objectif principal est la préparation des potentiels nationaux en vue d'une intégration au programme d'excellence ;
 - Concernant l'accession territoriale, hors du champ du PPF, le volet de pré-accession territoriale au haut niveau a pour vocation de s'inscrire dans une logique de développement. Les sections d'excellence sportive, assortie d'un cahier des charges précis, pourront être considérées dans ce programme. Non validé dans le PPF de la FFCO, l'accession territoriale dépend du contrat de développement.

Le PPF est partagé en 2 parties, la partie stratégique puis la partie opérationnelle qui précise la mise en œuvre des orientations stratégiques.

SOMMAIRE

I. PPF – Partie stratégique

1. Programme d'excellence
 - Objectifs
 - Modalités et critères de sélection
 - Moyens et actions
 - Encadrement
2. Programme d'accession (relève)
 - Objectifs
 - Moyens et actions
 - Encadrement

II. PPF – Partie opérationnelle

II.1 Généralités

1. Critères de mise en liste des sportifs
2. Modalités de la surveillance médicale des sportifs de haut niveau et des sportifs reconnus dans le PPF
3. Modalités de suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau ;
4. Présentation de la convention fédération / SHN, dont la formation sportive et citoyenne

II.2 Programme

5. Cartographie des structures pôles France
 - Cahier des charges des structures du programme ;
 - Indicateurs de performance des structures.

I. PPF – Partie stratégique

La stratégie du PPF de la FFCO a été établie à partir de l'analyse des résultats et moyens mis en œuvre lors des compétitions internationale de référence 2021, dernière année de l'olympiade repoussée d'une année cause crise sanitaire (COVID).

1. Programme d'excellence

Le programme d'excellence correspond au programme de préparation pour les compétitions internationales des catégorie D/H 21 élite, dite « senior ».

➤ Objectifs pour l'olympiade 2022 – 2025 :

- Maintenir la France parmi les nations fortes de la discipline en s'élevant dans la hiérarchie mondiale alternativement dans les 2 formats.
Le rang de la France est calculé selon le nombre de médailles obtenues et en l'absence de médaille, des points des tops 8.

Objectif	2022 (urbain)	2023 (forêt)	2024 (urbain)	2025 (forêt)
Rang de la France au championnat du monde	8	6	7	5

- En termes de résultats, cela nécessite des performances de pointe (médailles), raisonnablement accessibles en individuel et en relais également. Pour que les équipes en relais soient médaillables, les performances individuelles doivent se situer au moins au niveau du top 20.
- Les championnats du monde sont prioritaires, mais avec l'alternance des formats, les championnats d'Europe dans l'autre format permettront aux sportifs spécialisés d'avoir un objectif annuel et une continuité dans leur préparation. Les autres compétitions intermédiaires (coupes du monde, championnats du monde universitaires...) sont hiérarchisées en fonction de leur intérêt en lien avec la préparation des championnats du monde et de leur positionnement dans le calendrier.
- Au regard des programmes des compétitions internationales dont les formats de course sont variables d'une compétition à l'autre, courts en urbain ou moyens à longs en forêt, la stratégie de préparation à la haute performance sera de plus en plus adaptée aux caractéristiques et au potentiel des coureurs et de plus en plus ciblée et affinée individuellement.
- Plutôt qu'une spécialisation stricte, le choix stratégique s'oriente vers une **individualisation** poussée
 - des objectifs
 - du calendrier
 - de l'entraînement (timing + contenu)pour que chacun atteigne son plein potentiel, et apporte ainsi sa contribution dans la poursuite des ambitions fédérales.

➤ Les modalités et critères de sélections

- Les sélections seniors en équipe de France Dames et Hommes ne sont ouvertes qu'aux membres du groupe France Senior. Sur demande exceptionnelle d'un sportif licencié en D ou H21 adressée un mois avant la sélection, le DTN peut accorder, sur critère de niveau, une autorisation exceptionnelle de participation aux sélections seniors.

- Les sélections seniors sont planifiés dans la saison en fonction des formats respectifs des championnats du monde et d'Europe et des compétitions intermédiaires. Selon la sélection, et le type de formats (urbain et/ou forêt), elles ont lieu sur 1 à 3 jours et au moins sur 2 courses par format. Selon l'agencement du calendrier international, une compétition intermédiaire (comme les courses de coupe du monde) peut servir de sélection pour les compétitions de référence (Championnats du monde et d'Europe).
- Les critères de sélection répondent aux objectifs fixés. La philosophie de sélection peut être différente si la course est individuelle ou par équipe en relais, et peut tenir compte également du niveau et de l'expérience international du sportif.
A partir des temps de course réalisés, plusieurs indicateurs de performance sont observés :
 - La place
 - L'écart (en indice de performance ou en %) entre le temps du coureur et le meilleur temps potentiel estimé du champion du monde (addition de tous les meilleurs temps des postes à postes).
 - Et si besoin pour départager des coureurs, un logiciel d'analyse de la course (Winsplits) permettant de voir l'allure de course et les pertes de temps poste par poste. Cette analyse permet d'estimer la manière dont la performance est obtenue, par exemple une stabilité technique avec une vitesse de course régulière mais un cran en-dessous ou une allure de course supérieure et équivalentes au(x) meilleur(s), mais avec une perte de temps « technique » (par exemple un moins bon choix d'itinéraire sur un poste).

➤ Les moyens et actions

Le programme d'excellence s'organise autour de 2 structures permanentes, les « pôles France » et le dispositif du groupe France Senior.

Les pôles France accueillent les sportifs dès leur première année post bac, soit à partir de 17 ou 18 ans. Les 2 pôles France font à la fois partie du programme d'excellence et du programme relève.

• **Les 2 pôles France Loire** (siège à Saint-Etienne et lieu d'études à Lyon, site de la Doua, principalement INSA) **et Clermont-Ferrand.**

- Les pôles France sont des structures d'entraînement de haut niveau, permanentes, actuellement les plus adaptées pour permettre un entraînement quotidien dans les meilleures conditions en lien avec les établissements d'études supérieures pour l'obtention d'aménagements.
Pour le pôle France Loire, il s'agit principalement de l'INSA ou autres cursus à proximité du site de la Doua à Lyon et pour le pôle de Clermont-Ferrand, les cursus d'études sur les 2 campus de Clermont-Ferrand. Dans les deux cas, les études doivent pouvoir être aménagées (horaires et étalement) et doivent être compatibles en termes de charge de travail, avec l'entraînement de haut niveau. La CO demandant de nombreux déplacements, la proximité des lieux d'entraînement, de départ aux entraînements en pleine nature, du lieu d'études et du domicile sont primordiaux pour mener à bien le double projet sportif de haut niveau et d'études supérieures.
- Les 2 structures des pôles France sont des associations indépendantes, en convention avec la Fédération. Le pôle France Loire, a son siège à Saint-Etienne et le lieu d'études des SHN est l'INSA Lyon principalement ou sur le site de la Doua, si les études n'existent pas à Clermont-Ferrand. Cette précision est apportée car l'attractivité de l'INSA Lyon et de Lyon (moyens de transports et proximité du domicile familiale) est souvent supérieure à celle de Clermont-Ferrand, ce qui certaines années peut entraîner un déséquilibre en nombre. La seule exception est celle de l'absence d'un groupe d'entraînement dame ou homme à Clermont-Ferrand. Dans ce cas, nous pourrions accepter au pôle Loire un ou une sportive dont le cursus d'études existerait à la fois sur Clermont-Ferrand et Lyon.
- L'argument de l'efficacité des pôles France est statistique et concerne la proportion de sportifs sélectionnés en équipe de France juniors et seniors qui sont en pôle. Sans compter les sportifs encore au

lycée et qui n'ont pas encore accès aux pôles France, sur les 4 années de 2017 à 2021, 76% des juniors (de 19 et 20 ans) sélectionnés au JWOC sont dans une des deux structures pôles France. Pour les seniors, les sélectionnés aux WOC sont 63 % en pôle mais surtout, 95 % des seniors l'ont été durant leurs études (entre 2 et 7 ans). Les pôles France sont un passage obligé d'apprentissage, un lieu de formation de haut niveau, de la haute performance jusqu'au podium. Historiquement, tous les sportifs médaillés et dans le top 10 mondial ont suivi ce parcours. Au moment de la très haute performance, globalement à la fin des études, le facteur socio-professionnel d'une part et le besoin d'une individualisation encore plus poussée font que les meilleurs sportifs ne sont plus en pôle France.

- L'encadrement des pôles France planifie et met en oeuvre l'entraînement au quotidien, l'aspect quantitatif et qualitatif des séances d'entraînements, tant au niveau de la préparation physique que technique ainsi que le suivi de l'état de forme et la préparation mentale. De plus, le principe de regroupement des meilleurs orienteurs français est affirmé avec l'importance que revêt l'émulation et la confrontation nécessaire à l'analyse, pour la performance en CO.
- Les recrutements et maintiens en pôle France répondent aux mêmes critères de performance que les mises en listes ministérielles.

- **Le dispositif « Groupe France Senior »**

- Modalités de fonctionnement et financières

- Les groupes France sont mixtes.
- Le GF Senior est constitué en début de saison en fonction des mêmes critères de performance que les listes ministérielles. Il fonctionne sous forme de stages fédéraux encadrés et planifiés par le manager des équipes de France seniors en fonction des compétitions de référence dont la préparation est prioritaire. La planification tient compte à la fois du budget alloué et des ressources humaines compétentes disponibles.
- Au sein du GF Senior, les sportifs sont répartis en 2 groupes A et B dont les conditions de participation financière diffèrent pour les stages hivernaux (sous forme de week-ends prolongés) de préparation, consolidation et répétition de routines techniques.
Le GF Senior A regroupe les sportifs licenciés inscrits sur les listes ministérielles SHN (Elites, Seniors, Relèves) et ceux ayant courus l'un des deux derniers championnats du monde.
Le GF Senior B regroupe des sportifs inscrits sur la liste ministérielle « Collectifs nationaux » ainsi que des partenaires d'entraînement non listés ayant un projet d'excellence sportive et proche des niveaux de performance requis.
- Pour les autres stages de préparation aux compétitions, la FFCO ne prend en charge que les sportifs sélectionnés en équipe de France.
- De même, concernant les sélections en coupes du monde, afin de remplir l'objectif du nombre de sportifs (au moins 10) classés au ranking mondial, deux listes de sélection, principale et complémentaire ont été créées en fonction des niveaux de performance atteints aux sélections. Ces 2 listes permettent de différencier la prise en charge par la fédération.

Voir l'ANNEXE FINANCIERE n°1 du REGLEMENT HAUT NIVEAU

- Programmation de la préparation des équipes de France Seniors

- Concernant le fonctionnement des stages de préparation
- La distinction des stages de préparation plus globale et ceux de préparation spécifique selon les formats forêt ou urbain est renforcée, certains sportifs se spécialisant.
- La logistique de préparation étant plus importante en sprint (technique et sécurité), un entraîneur dédié est nécessaire pour en assurer le bon fonctionnement et la programmation.

- Cette double préparation tout au long de l'année entraîne une augmentation du volume global des moyens financiers liés aux ressources humaines organisant l'entraînement et le maintien du 6^{ème} poste de CTS.
- Le directeur du groupe France et des équipes de France seniors, assure la coordination, la cohérence et la programmation générale dans le respect du budget alloué.
 - Concernant la préparation des sportifs au sein du groupe France :
 - Pour les U23, accumuler encore davantage de volume de travail (dans toutes les dimensions de la performance) et d'expérience en CO (en entraînements et en compétitions)
 - Pour les autres, maintenir ou accroître le volume de travail de base des routines techniques, primordial, dans tous les formats en période non compétitive,
 - Accroître le travail de préparation spécifique, selon les formats et sur les terrains types avec dans un premier temps avec encadrement pour l'analyse des caractéristiques spécifiques,
 - Puis également sans encadrement (fautes de moyens suffisants) pour renforcer le travail des routines et d'autonomie, lors de stages dits « personnalisés ».
 - Amplifier lors des stages de préparation spécifique, une mutualisation des séances d'entraînements avec les meilleures équipes étrangères pour se confronter au meilleur niveau mondial en période de préparation.
 - Augmenter le travail de préparation en simulation (préparation mentale des choix d'itinéraire), ce qui impose là-aussi un soutien aux entraîneurs.
 - Concernant la construction des programmes individuels de chacun, il s'agit de poursuivre les entretiens individualisés à la fois pour définir les objectifs et les moyens à mettre en œuvre individuellement et prioritairement dans leur préparation, et effectuer des évaluations régulières.
 - Afin d'améliorer le suivi notamment en préparation physique des sportifs en groupe France Senior, hors pôles, un suivi spécifique et personnalisé est indispensable. Il sera à rechercher pour chacun des sportifs hors pôle, auprès d'entraîneurs et de préparateurs physiques.
 - Il est envisagé également selon les possibilités budgétaires et celles des Maisons de la Performance de mieux accompagner les SHN en préparation mentale et en suivi médical et de récupération individualisé.

➤ **Encadrement du groupe France Seniors :**

- L'encadrement est renforcé au sein du Groupe France Senior avec la mise en place de la double préparation annuelle, dans chacun des formats, forêt et urbain. Un second CTS est envisagé pour prendre la responsabilité de la préparation spécifique en urbain. Pour cela, il est impératif que la FFCO conserve son nombre de poste de CTS. Le nombre de prestataires techniques augmente également, du fait de la mise en place de cette préparation distincte (planification différente, lieux différents).
- Concernant l'encadrement médical, la priorité sur les stages de préparation et les compétitions Seniors, est d'avoir un kinésithérapeute. Sur les compétitions, si besoin, l'encadrement fera appel aux médecins des organisations.
- Le directeur des équipes de France recherche dès que possible la gestion des repas en autonomie avec une intendante bénévole. Ce mode de fonctionnement apporte plus de flexibilité et d'individualisation des horaires des repas en compétition comme en stage.

2. Programme de la relève

Le programme de la Relève correspond à la préparation des compétitions internationales Juniors en catégorie D/H 20 (20 ans et moins), et Jeunes D/H18 (17-18 ans) et D/H16 (15-16 ans). Les formats de courses des championnats sont mixtes, en forêt et urbain.

➤ Objectifs :

Les objectifs attendus sur les championnats internationaux jeunes puis juniors sont différents afin de construire les bases techniques solides polyvalentes, à la fois en forêt et en urbain, qui permettront ultérieurement la haute performance.

- Pour les D/H 16, la performance aux Championnats d'Europe Jeunes sera significative (top 40 à 30 selon le nombre de sportifs) si le sportif effectue une course stable techniquement. L'objectif n'est pas une place hypothétique inestimable ne connaissant pas d'une année sur l'autre le niveau ni la stabilité des performances des jeunes sportifs présents, mais un résultat émanant d'une course maîtrisée techniquement et la capacité à reproduire la performance.
- Les meilleurs D/H 18 peuvent être sélectionnés à la fois pour les championnats d'Europe Jeunes (EYOC) et à la fois pour les championnats du monde Juniors (JWOC). L'objectif de performance prioritaire pour les D/H18 sera les EYOC, et l'objectif pour les JWOC sera avant tout l'apprentissage de la compétition à haut niveau pour être dans le top 25 en fin de catégorie D/H20.
Le niveau technique des circuits s'élevant encore en D/H18, l'objectif de performance significative aux EYOC se situe environ dans le top 40 à 30, selon les nations et nombre de coureurs présents.
- Pour les D/H20, l'objectif aux championnats du monde Juniors est de se situer régulièrement dans le top 25, avec des performances de pointes attendues dans le top 10 au sein de l'équipe de France.

➤ Les modalités et critères de sélections des Jeunes et Juniors

Les objectifs fixés permettant la progression des jeunes sportifs vers la haute performance étant évolutifs, les modalités et critères de sélections sont différents.

• Pour les championnats d'Europe Jeunes

- Les sélections en équipe de France 18 ans et moins (pour les EYOC) sont ouvertes à tout sportif licencié en D/H16 et D/H18 et ne sont pas réservées aux sportifs sélectionnés en GF U18.
- De ce fait, et pour favoriser la participation aux sélections, les sélections EYOC ont lieu sur un week-end de compétitions de niveau national (2 courses forêt) auquel s'ajoute une course au format urbain organisé par la DTN, généralement.
- Les quotas maximums aux EYOC sont de 4 par catégorie et par genre.
- Les critères de sélection des D/H16 : une certaine stabilité technique est attendue. Donc seront sélectionnés les sportifs qui auront réalisé les meilleurs résultats sur 3, sinon 2 courses.
- Les critères de sélection des D/H18 : introduction de la notion de performance de pointe. Seront sélectionnés les sportifs qui auront réalisé les meilleurs résultats sur les 3 courses et montrer la capacité à produire une performance de pointe.
- A partir des temps de course réalisés, plusieurs indicateurs de performance sont observés :
 - L'écart (en indice de performance ou en %) entre les coureurs sur 3 puis 2 courses
 - Puis la place, si les écarts sont trop faibles pour être significatifs d'un niveau de performance.

• Pour les championnats du monde Juniors

- Les sélections Juniors en équipe de France Dames et Hommes ne sont ouvertes qu'aux membres du groupe France Juniors. Sur demande exceptionnelle d'un sportif licencié en D/H20, adressée un mois avant la sélection, le DTN peut accorder, sur critère de niveau, une autorisation exceptionnelle de participation aux sélections Juniors.
- Les quotas maximums aux JWOC sont de 6 Dames et 6 Hommes âgés de 20 ans et moins.
- Les sélections sont planifiées si possible à 2 semaines d'intervalles et en fonction des calendriers internationaux et en tenant compte du calendrier national et comprennent les 3 formats de course.
- La philosophie de sélection est de prouver sa capacité à réaliser des performances de pointes se situant au moins dans le top 25 mondial.
- Les critères de sélections pour les JWOC : à partir d'un programme réalisé sur Excel et des archives des résultats des championnats du monde de la décennie, nous pouvons estimer le podium mondial. L'écart au podium nous permet d'estimer également le temps de course des tops 10, 20 et 30.
- La sélection s'effectue en classant les sportifs français en fonction du nombre de tops 10, top 25 réalisés.

➤ **Moyens mis en œuvre :**

Les objectifs fédéraux pourront être atteints grâce à un entraînement régulier et progressif et si les objectifs cibles en termes de volume, qualité et spécificité de l'entraînement en course d'orientation sont atteints. Ils permettront de construire et parvenir de 15 à 20 ans à des bases techniques et physiques solides pour passer le cap en senior et être médaillable. La catégorie junior est une étape pour performer en senior si les performances aux championnats du monde junior se positionnent au moins dans le top 25.

Le programme de la Relève s'organise autour :

- **Des dispositifs des Groupes France**

- Dans un premier temps au sein du dispositif « Groupe France U 18 » (pour les 15 à 17 ans).

Ce GF U18 est arrêté en début de saison sportive, après des tests de sélection faisant suite à une détection au niveau national. La détection est établie à partir du classement prenant en compte les résultats des courses nationales, des championnats de France et ceux des courses de sélection (ouvertes à tous les sportifs D/H 16 et 18) pour les championnats d'Europe de la saison qui se termine.

Le GF U18 (A) regroupe 20 jeunes sportifs (10 hommes et 10 dames) des 3 années d'âge des catégories D et H16 et D et H18 1^{ère} année sélectionnés, soient les quelques meilleurs sportifs par année d'âge (entre 2 et 5, selon le niveau de performance).

- Puis au sein du dispositif « Groupe France Junior » pour les sportifs qui satisfont aux critères de performance, et dont les sportifs sont répartis en 2 groupes, A et B.

Le GF Junior est déterminé en même temps que les listes ministérielles et en fonction des mêmes critères planchers.

Le GF Junior A regroupe les sportifs âgés de 18 à 20 ans licenciés en catégorie D/H18 et D/H20 inscrits sur les listes ministérielles « Relève » ou « Espoir » dont le niveau de performance est conforme à celui attendu.

Le GF Junior B regroupe les sportifs inscrits en liste ministérielle ou hors liste, détectés, dont les résultats sont proches des niveaux de performance requis et ayant un projet de haut niveau.

Les entraîneurs responsables de chaque groupe France, mettent en œuvre un programme national de stages et de compétitions dont la prise en charge par la fédération pour les stages hivernaux peut varier selon le statut du sportif, en groupe A ou B.

Voir l'ANNEXE FINANCIERE n°1 du REGLEMENT HAUT NIVEAU

- Les programmes des groupes France ont pour objectif une préparation sur des terrains variés pour les U18 et plus ciblés en fonction des compétitions internationales pour les juniors et tiennent compte des bilans annuels pour en faire évoluer si besoin les fonctionnements et contenus de stages.

- L'effectif du Groupe France U18 est fixé à 20 sportifs, limite actuelle pour un fonctionnement et suivi dépendant des ressources humaines d'encadrement et financières.

- L'effectif mixte du GF Junior varie d'une année sur l'autre en fonction des résultats et niveaux de performance atteints, et se situe autour de 20 sportifs confondus, dames et hommes.

- **Les 2 pôles France à partir des études post-bac (17 ans)**

Selon les cursus d'études. Se reporter au programme d'excellence.

Les 2 pôles ont à la fois des sportifs juniors et seniors. Les entraînements sont adaptés aux vécus et à l'âge du sportif et aux objectifs de saison du programme d'excellence des sportifs relèves ou seniors.

➤ **Encadrement des groupes France Juniors et U18**

- Suite au bilan effectué, l'encadrement est renforcé avec un prestataire supplémentaire au sein du groupe France Juniors notamment pour un meilleur suivi au quotidien des sportifs Juniors hors pôle.

- Concernant l'encadrement médical, la priorité sur les stages de préparation et les compétitions Juniors, est d'avoir un kinésithérapeute. Sur les compétitions, si besoin, l'encadrement fait appel aux médecins des organisations.
- Au contraire, sur les stages U18 et compétitions Jeunes, un médecin est nécessaire et prévu systématiquement.
- En fonction des possibilités d'hébergements en gestion libre pour un groupe de mineurs, une intendante bénévole gère la logistique des repas du GF moins de 18. Le GF Junior est le plus souvent en autogestion.

II. PPF - Partie opérationnelle

II.1 GENERALITES

➤ Présentation des calendriers selon les catégories.

Les compétitions de référence seniors :

Catégorie SENIOR	1. Championnats du monde (WOC)			
	2022	2023	2024	2025
Formats de compétitions	Formats urbains	Formats forêt	Formats urbains	Formats forêt
Dates et Lieu	23/06 au 1/07 DANEMARK	9 au 17/07 SUISSE	10 au 17/07 GRANDE BRETAGNE	21 au 30/07 FINLANDE
Nbre de Titres	2/ genre en individuel + 1 par équipe mixte (relais) Total 5	2/ genre en individuel + 1/genre en équipe (relais) Total : 6	2/ genre en individuel + 1 par équipe mixte (relais) Total 5	2/ genre en individuel + 1/genre en équipe (relais) Total : 6
Nbre total de coureurs (maximum pour France)	3 par genre, par format et 2D+2H en relais mixte (4D+4H)	3 par genre et par format (5D+5H)	3 par genre, par format et 2D+2H en relais mixte (4D+4H)	3 par genre et par format (5D+5H)
Objectifs	Rang top 8	Rang top 6	Rang top 7	Rang top 5
Catégorie SENIOR	2. Championnats D'Europe (EOC) Comptant pour le classement coupe du monde - quotas EOC alignés sur les quotas world cup depuis 2021			
	2022 (2 ^{ème} round)	2023 (3 ^{ème} round)	2024 (2 ^{ème} round)	2025
Formats de compétitions	Formats forêt	Formats urbains	Formats forêt	Formats urbains
Dates et Lieu	1 au 8/08 ESTONIE	1 au 8/10 ITALIE	13 au 21/08 HONGRIE	Pas encore déterminé
Nombre de titres	2/ genre en individuel + 1/genre en équipe de 3 (relais) Total 6	2/ genre en individuel + 1 par équipe mixte 2D+2H (relais) Total 5	2/ genre en individuel + 1/genre en équipe de 3 (relais) Total 6	2/ genre en individuel + 1 par équipe mixte 2D+2H (relais) Total 5
Nbre total de coureurs maximum pour France	6D + 8H par format	6D + 8H par format	6D + 8H par format	6D + 8H par format
Objectifs	Rang top 8	Rang top 6 (Podium)	Rang top 7 (Podium)	Rang top 5 (Podium)

La réforme de l'IOF mise en œuvre effectivement en 2019 puis reportée de 2020 en 2022, à cause de la crise sanitaire est la suivante :

L'alternance des formats aux caractéristiques différentes à la fois en temps et en type d'orientation et de terrain de pratique aux caractéristiques totalement différentes, (entre 6 et 15 min en formats urbains et entre 35 et 1h40

en forêt) dans une même année, entre les championnats du monde et d'Europe, ne permettent pas aux mêmes sportifs d'être performants indifféremment sur les 2 championnats.

L'objectif de performance prioritaire pour chacun des sportifs doit nécessairement être ciblé sur l'un ou l'autre des championnats (courts urbains ou longs en forêt), et la préparation en dépendra.

La logique de préparation annuelle est spécifique et ciblée pour une compétition par an, les coupes du monde restent des compétitions de préparation pour les sportifs seniors (au-delà de 25 ans) et d'acquisition d'expérience pour les plus jeunes seniors. Les championnats du monde universitaires tous les 2 ans, en partenariat avec la FFSportU peuvent être considérés en fonction de leur positionnement dans le calendrier IOF, comme la compétition de référence des U25.

Les compétitions de référence « Relève ».

Au regard du nombre limité de compétitions internationales (pas de compétitions U23), les compétitions de référence pour les jeunes seniors peuvent être les coupes du monde, les championnats universitaires (tous les 2 ans) et pour les 20 ans et moins, les championnats du monde juniors. La Coupe d'Europe jeunes est proposée en « rattrapage » éventuel pour les juniors en cas de forfait (blessure/maladie) en cours d'année.

Le championnat d'Europe jeunes est l'unique compétition de référence pour les 18 et moins.

Catégories SENIOR	Les coupes du monde (WCup)			
	2022	2023	2024	2025
Formats des compétitions	Formats aux choix des organisateurs			
Dates et Lieu	Round 1 : 25 au 29/05 SUEDE (Sprint urbain) Round 2 / EOC : 3 au 7/08 ESTONIE (Forêt) ROUND 3 : 1 au 3/10 SUISSE (Forêt)	Round 1 : 27 au 30/04 NORVEGE (Forêt) Round 2 : 2 au 6/08 REP. TCHEQUE (Tous formats) Round 3 et EOC : 3 au 7/10 Italie (Sprint urbain)	Round 2 / EOC : 15 au 20/08 HONGRIE (Forêt)	
Nbre de coureurs maximum	8 par genre (FRA : 6D ; 8H) et par format			
Objectifs	Individuel selon l'âge : de top 25 à top 40 / Relais : top 10 par nation			

Catégories SENIOR U25 et JUNIOR	Les championnats du monde universitaires (WUOC)			
	2022	2023	2024	2025
Formats des compétitions	Tous formats	NEANT	Tous formats	NEANT
Dates et Lieu	15 au 22/08 SUISSE		BULGARIE	
Nombre de titres	4 / genre en individuel + 2 relais de 3 / genre + 1 relais mixte (2D+2H) Total 9		4 / genre en individuel + 2 relais de 3 / genre + 1 relais mixte (2D+2H) Total 9	
Nbre total de coureurs maximum pour France	6D + 6H		6D + 6H	
Objectifs	Individuel selon l'âge : de top 12 à top 25 / Relais : top 6 par nation		Individuel selon l'âge : de top 12 à top 25 / Relais : top 6 par nation	

Catégorie JUNIOR (20 ans et moins)	Les championnats du monde juniors (JWOC)			
	2022	2023	2024	2025
Formats des compétitions	Tous formats	Tous formats	Tous formats	Tous formats
Dates et Lieu	11 au 16/07 PORTUGAL	2 au 9/07 ROUMANIE	15 au 21/07 REP. TCHEQUE	
Nombre de titres	6/ genre en individuel + 1 relais de 3 / genre Total 8	6/ genre en individuel + 1 relais de 3 / genre + 1 relais mixte (2D+2H) Total 9	6/ genre en individuel + 1 relais de 3 / genre + 1 relais mixte (2D+2H) Total 9	
Nbre total de coureurs maximum pour France	6D + 6H =12	6D + 6H = 12	6D + 6H = 12	
Objectifs	Individuel selon l'âge : de top 25 à 35 / Relais : top 8 par nation			

Catégorie JUNIOR (D/H18 et D/H20)	Coupe d'Europe Junior			
	2022	2023	2024	2025
Formats des compétitions	Tous formats	Tous formats	Tous formats	Tous formats
Dates et Lieu	30/09 au 3/10 ALLEMAGNE	31/03 au 3/04 BELGIQUE		
Nombre de vainqueurs	6/ genre en individuel + 2 relais de 3 / genre Total 6	6/ genre en individuel + 2 relais de 3 / genre Total 6		
Nbre total de coureurs maximum pour France	6D + 6H/catégorie	6D + 6H/catégorie		
Objectifs	Acquisition d'expérience internationale et top 10 en individuel			

Catégorie JEUNES (D/H16 et D/H18)	Championnat d'Europe Jeunes (EYOC)			
	2022	2023	2024	2025
Formats des compétitions	Tous formats	Tous formats	Tous formats	Tous formats
Dates et Lieu	30/06 au 5/07 HONGRIE	21 au 26/06 BULGARIE		
Nombre de Titre	4/ genre en individuel + 1 relais de 3 / genre Total 6	4/ genre en individuel + 1 relais de 3 / genre Total 6		
Nbre total de coureurs maximum pour France	4D + 4H/catégorie = 16	4D + 4H/catégorie = 16		
Objectifs	Acquisition d'expérience internationale et top 10 en individuel (D/H 18)			

1. Critères de mise en liste des sportifs

1.1 Les listes Elite et Senior

Les critères d'inscription en liste Elite et Senior, répondent à des niveaux de performance établis par le ministère des sports (en fonction du classement obtenu, à la place) lors des championnats du monde.

La Direction technique nationale propose que les mêmes critères puissent s'appliquer aux championnats d'Europe sachant que le règlement international prévoit une alternance annuelle des formats de course (urbains et courts alternés tous les ans avec des formats plus longs et en forêt) sur les championnats du monde, et en alternance aussi avec les championnats d'Europe.

Cette proposition est faite au regard du contexte mondial, qui fait ressortir que le meilleur niveau se situe au niveau européen, d'autant plus avec des quotas maximums de 8 pour les meilleures nations aux championnats d'Europe contre 3 aux championnats du monde. La mise en liste ministérielle reste annuelle.

Pour les disciplines de haut-niveau, et pour la période 2022-2025, les critères de performance en termes de place obtenue, pour la mise en listes ministérielles Elites et Seniors sont les suivants :

Cat LM	Championnats du monde (WOC) et Championnats d'Europe (EOC)	
Elite Places	Individuel 1	Relais 1
Senior Places	Individuel 2 à 8	Relais 2 à 4

1.2 La liste Relève

La liste Relève regroupe des sportifs remplissant les critères de performance établis par tranches d'âges par la FFCO, afin de tenir compte des années de transition entre les catégories :

- sur les compétitions de référence et intermédiaires des catégories juniors et jeunes,
- et sur les compétitions de référence et intermédiaires seniors.

➤ Détails des catégories d'âges et compétitions de référence et intermédiaires

- Concernant les sportifs juniors

Les critères de performance sont progressifs en fonction de l'âge, par tranche, sur les compétitions de référence et intermédiaires des jeunes et juniors.

Les 2 tranches d'âge définies sont :

- 18 ans et moins (principalement 17-18 ans)
- 19-20 ans

Les compétitions retenues sont les suivantes :

- Les championnats d'Europe Jeunes (EYOC)
- Les championnats du monde Juniors (JWOC)
- La Coupe d'Europe Junior (JEC), considérée comme une compétition de rattrapage (en cas de blessures, maladie, problèmes de faits de course ...)

Afin d'accompagner au mieux les juniors dans la transition en catégorie senior, des critères de performance ont été établis sur les compétitions intermédiaires seniors auxquelles peuvent aussi se sélectionner des sportifs juniors :

- Les championnats du monde universitaires
- Les coupes du monde

- Concernant les sportifs seniors

Afin de pouvoir accompagner et maintenir les meilleurs juniors devenus seniors en liste haut niveau « Relève » les critères de performance progressifs ont été définis en fonction de l'âge, par tranche, sur les compétitions de référence seniors et sur les compétitions intermédiaires. L'âge de 25 ans correspond à l'âge moyen des hommes comme des dames, d'accession au podium des championnats du monde.

Dans la progression entre la catégorie junior et les podiums seniors, il en découle les 2 tranches d'âge suivantes :

- 21-23 ans
- 24-25 ans

Parmi les compétitions définies préalablement, les compétitions intermédiaires de référence significatives retenues sont :

- Les coupes du monde annuelles dont l'une est support des championnats d'Europe, en sachant que les formats de course sont variables de l'une à l'autre,
- Les championnats du monde universitaires tous formats, qui ont lieu tous les 2 ans.

➤ Les critères d'inscription en liste « Relève »

Les critères, en termes de place, ont été définis pour chaque tranche d'âge. Ils ont été étudiés à partir des résultats antérieurs et du niveau de performance global moyen obtenu par tranche d'âge dans la perspective du podium aux championnats du monde.

- Pour les sportifs jeunes et juniors

Compétitions	EYOC (17-18 ans)		JEC		JWOC		WUOC	
	Top Indiv	Relais	Top Indiv	Relais	Top Indiv	Top Relais Nation	Top Indiv	Top Relais Nation
H/D 18 17-18 ans	10	-	10	-	35	8	-	6
H/D 20 19-20 ans	-	-	10	-	25		35	

- Pour les sportifs seniors

Compétitions	WUOC (25 ans et -)		WCup (EOC)		WOC	
	Top Indiv	Top Relais Nation	Top Indiv	Top Relais Nation	Top Indiv	Top Relais Nation
21-23 ans	25	6	40	10	35	10
24-25 ans	12		25		15	

1.3 La liste des « Sportifs Collectif National » (SCN)

Comprendra les sportifs seniors et juniors (dernière année ayant atteint les critères de la liste ministérielle relève au cours de leurs années de Juniors).

- Sélectionnés aux compétitions internationales et ayant réalisé des performances considérées proches (selon les caractéristiques du type course) des critères de mise en liste ministérielle Senior et Relève, selon l'âge.

- Et éventuellement dans le cadre de la maîtrise des effectifs (partenaires d'entraînements nécessaires), les sportifs proches en termes de niveau de performance aux sélections mais non sélectionnés (du fait des quotas d'engagement réduits).

1.4 liste des « Sportifs Espoirs » (SE)

Comprendra :

- Les sportifs D/H16 et D/H18
 - Sélectionnés aux EYOC et ayant réalisé un résultat significatif reflétant une certaine stabilité technique.
 - Des sportifs n'ayant pas été sélectionnés, ayant un réel potentiel. Seront étudiés les résultats des tests de détection, test physique (3000 m), et la progression annuelle sur les compétitions du groupe national.
- Les sportifs D/H18 et D/H20
 - Sélectionnés aux JWOC et à la JEC, ayant réalisé un résultat significatif (proche en niveau de performance des critères Relève.)
 - Et le cas échéant des sportifs n'ayant pas été sélectionnés (pour maladie, blessure, ou autre) ayant déjà remplis les critères de performance.

2. Surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut niveau et des sportifs reconnus dans le PPF.

A ce jour, la législation concernant la SMR n'ayant pas évolué, la fédération ne propose pas de changement des examens à réaliser dans ce cadre.

- **Les sportifs de haut niveau, les sportifs espoirs et des collectifs nationaux**, doivent se soumettre dans les 2 mois suivant leur première inscription en liste ministérielle (donc désormais en janvier et février) et annuellement pour les inscriptions suivantes :
 1. A un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :
 - Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la société française de médecine du sport et de l'exercice consignés sur la fiche médicale de surveillance médicale réglementaire FFCO n°1 qui précise les problèmes spécifiques CO en particulier traumatisme oculaire, allergie, prévention des maladies transmises par les tiques, interrogatoire de dépistage de carence en fer, examen morphologique des membres inférieurs et colonne vertébrale
 - Le questionnaire médico-sportif (fiche FFCO) renseignant sur les antécédents familiaux, personnels médicaux et traumatiques à apporter à la visite médicale, lors de la première inscription en liste ministérielle.
 - Un bilan diététique et des conseils nutritionnels
 - Un bilan psychologique visant à dépister les difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive

A la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologique et diététique mentionnés au c) et d) pourront être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien.

 - La recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport.
 2. A un électrocardiogramme standardisé de repos avec compte rendu médical
 3. Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles Relève et Espoir devront effectuer à mi- saison une deuxième visite médicale.
 4. A mi- saison, les sportifs HN, Elite et Senior et les sportifs en liste « collectif national », seront soumis à un auto-questionnaire médical qui sera renvoyé au médecin coordonnateur.

- Les **sportifs** non-inscrits en liste ministérielle **des groupes France GF U18** seront soumis à la même surveillance médicale réglementaire que les SHN comme définie en n°1 et 2, une seule fois par an.

Les sportifs sélectionnés en compétitions internationales en équipe de France doivent être à jour de leur SMR. En cas de sélection, les sportifs des groupes B n'ayant pas eu de SMR au préalable devront l'effectuer avant la compétition.

Les résultats de ces examens doivent être **obligatoirement transmis au médecin coordonnateur** du suivi médical réglementaire

Le sportif peut communiquer ses résultats au médecin fédéral national ou à tout un autre médecin précisé, par lui, dans le livret médical prévu à l'article L 231-7 du code du sport.

Conformément à l'article L. 231-3 du code du sport, Le médecin chargé, au sein de la fédération sportive, de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale particulière prévue à l'art. L. 231-6 peut établir un certificat de contre-indication à la participation aux compétitions sportives au vu des résultats de cette surveillance médicale.

Dans le respect de la déontologie médicale, le médecin coordonnateur notifie la contre-indication temporaire ou définitive au président fédéral (copie pour information au directeur technique national) qui prend toute disposition pour suspendre ou interdire l'activité du sportif concerné.

Dans le cas où un sportif ne se soumet pas à l'ensemble des examens prévus par l'arrêté du 13 juin 2016 et le présent règlement, le directeur technique national en est informé afin qu'il puisse suspendre la convocation d'un sportif aux regroupements, stages et compétitions des équipes de France jusqu'à la régularisation de sa situation.

Les dispositions pratiques pour la réalisation de ce suivi médical réglementaire sont fournies chaque année en annexe par le médecin coordonnateur du suivi médical nommé par la FFCO.

De plus, tout orienteur de haut niveau doit obligatoirement :

- Informer le Médecin coordonnateur de toutes blessures ou maladies qui surviennent pendant la saison sportive.
- Se conformer à la réglementation anti-dopage nationale et internationale en vigueur.

3. Modalités de suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau

Le référent fédéral du suivi socioprofessionnel est le DTN.

- **La stratégie et les priorités d'accompagnement des sportifs de haut niveau**

Les sportifs de haut niveau en course d'orientation s'engagent tous dans des études supérieures post bac, plutôt longues Bac + 5 à l'université ou en école d'ingénieur, dont l'INSA Lyon. Avec l'étalement des études, ceux de l'INSA obtiennent leur diplôme après 6 ou 7 années.

La stratégie est dans un premier temps d'aménager au mieux les cursus d'études.

Question emploi à la fin des études, un emploi d'ingénieur à temps partiel en France n'est pas simple à trouver. Aussi, il n'est pas rare que les orienteurs SHN se délocalisent en Scandinavie pour trouver un temps partiel d'ingénieur. Dans d'autres cas, ils repoussent leur entrée dans la vie professionnelle.

Concernant le suivi socioprofessionnel des étudiants :

Au regard du nombre de CTS, et des tâches quotidiennes des entraîneurs nationaux et entraîneurs des pôles, la mission du suivi socio-professionnel n'est pas déléguée entièrement, mais répartie, entre les 2 CTN en charge d'un pôle France et le DTN, référent du suivi socio-professionnel en lien avec le directeur du groupe France Seniors.

Le référent du suivi socio-professionnel :

- informe et rappelle annuellement aux sportifs en listes ministérielles toutes les dispositions spécifiques dont ils peuvent bénéficier au regard de leur double projet.
- valide les convocations justifiant toutes absences programmées au contrat d'objectifs personnalisés ou validées en cours d'année par le directeur du groupe France, correspondants aux stages et compétitions préparatoires complémentaires des sportifs ainsi que toutes les convocations en Equipe de France pour transmission par le sportif lui-même à son responsable de formation ou à son employeur.
- est l'interlocuteur privilégié concernant les aménagements d'études pour les sportifs hors pôle.
- favorise lors de la mise en place d'un dispositif d'aménagement particulier, les relations entre le sportif et les interlocuteurs concernés (cas d'une alternance aménagée, par exemple).
- effectue un suivi régulier pour les sportifs hors pôle notamment post-études, en complément du directeur du Groupe France.
- étudie et coordonne avec les maisons de la performance concernées les éventuelles CIP à mettre en place.

Pour les sportifs membres d'un pôle France, une gestion locale par les directeurs de pôle France est effectuée pour :

- Les besoins d'aménagement des emplois du temps en lien les directeurs d'établissement d'enseignement supérieur ou de facultés.
- Le suivi des études (résultats) en lien avec les sportifs majeurs et les parents pour les mineurs et si besoin l'organisation de soutien.
- Les besoins en cas de stages ou compétitions de décalage des contrôles et partiels.
- Le suivi des études est assuré par le directeur du pôle lors des entretiens réguliers à la fois sur le plan sportif et du suivi socioprofessionnel.

- **Les modalités d'accompagnement financier via le versement d'aides personnalisées.**

Les aides personnalisées proviennent d'une part de l'ANS et d'autre part des fonds propres de la fédération. Elles ne sont ni un revenu, ni une paye mais bien une aide. Ainsi, elles ne sont, ni obligatoires, ni fixes, et le cadre de leurs attributions est défini par le DTN en respectant les directives de l'Agence.

- Cadre des aides personnalisées défini par l'ANS :

Les aides personnalisées sont recentrées sur le volet socio-professionnel et sont ainsi réparties en 4 rubriques :

- Aides sociales :

Les SHN éligibles aux aides sociales sont ceux dont le cumul de ressources annuelles est inférieur à 40 K€ brut par an.

- Frais de formation et de reconversion

Les remboursements des frais de formation, bilans de compétences... se font uniquement sur justificatif et après accord du DTN.

- Manque à Gagner Employeur :

Dans le cadre de la mise en place des Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP), l'Agence nationale du Sport et la fédération participent à part égale à la contrepartie financière versée à l'entreprise pour compenser le Manque à Gagner Employeur.

- Manque à Gagner Sportif

En compensation de jours de congés sans solde posés pour participation à des stages ou à des compétitions sur justificatif.

- Modalités des versements des aides personnalisées du ministère des sports :

Ces aides sont attribuées par le Ministère chargé des sports, et versées à chaque athlète par le CNOF.

Le dispositif des Aides Personnalisées permet de soutenir financièrement les athlètes inscrits sur la liste des sportifs de haut-niveau du Ministère chargé des sports (Elite, Senior, Relève, Reconversion).

Ces aides sont attribuées par l'Agence nationale du Sport qui alloue une enveloppe annuelle à la fédération.

- Modalités d'accompagnement à la reconversion

A la demande des sportifs, un accompagnement peut être proposé dans le cadre des études ou d'activités professionnelles avec le soutien éventuel de partenaires institutionnels. L'accès à la liste Reconversion est réservé aux athlètes qui justifient d'une inscription en liste Elite ou d'au moins 4 ans en liste SHN dont 3 ans au moins en

Sénior, qui cessent de remplir les conditions dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui présentent un projet de reconversion ou d'insertion professionnelle (Article 2221-7 du Code du Sport).

- Modalités de l'attribution fédérale

1. Le cadre général d'attribution

Les aides personnalisées sont attribuées par le DTN après concertation avec les entraîneurs nationaux responsables des meilleurs sportifs concernés et tiennent compte :

- Du niveau de performance atteint (résultats obtenus lors des compétitions internationales de référence et intermédiaires).
- Du projet sportif et socio - professionnel du sportif précisé dans le contrat d'objectifs personnalisé validé par l'entraîneur national responsable du groupe France auquel il appartient.
- Des frais réellement à la charge du sportif.

2. Les conditions d'attribution

- Les aides personnalisées sont nominatives, donc attribuées individuellement.
- Le sportif pour lequel des aides personnalisées sont attribuées ne peut les recevoir que s'il est à jour de sa surveillance médicale réglementaire (SMR), ainsi que du paiement des factures émises par la fédération à son encontre.

3. Les aides personnalisées émanant de l'ANS

Elles concernent les meilleurs sportifs en liste ministérielle de haut niveau. Et selon l'enveloppe Attribuée par l'ANS, les aides sociales et CIP sont prioritaires.

La répartition par sportif est proposée par le DTN après concertation avec l'entraîneur national pour être validée par l'ANS.

4. Les aides personnalisées fédérales

Elles peuvent être attribuées sous forme :

- D'aide à la formation pour les sportifs en liste ministérielle de haut niveau (SHN Elite, Senior et Relève). Cette aide peut être liée aux frais complémentaires engendrés par la pratique à haut niveau.
- D'aide aux déplacements en priorité sur les coupes du monde, dans le cadre de la politique de soutien de la fédération aux sportifs seniors en liste ministérielle « Collectifs Nationaux ». En cas d'annulation des déplacements en coupes du monde, des frais d'entraînement pourront être pris en charge en remplacement. Le DTN précisera au sportif l'enveloppe attribuée.
- De prime à la performance à partir des résultats obtenus aux compétitions de référence seniors championnats du monde et championnat d'Europe, selon le barème ci-dessous. Elles sont automatiquement versées aux sportifs concernés.

BAREME DE REPARTITION des PRIMES FEDERALES A LA PERFORMANCE

COURSE D'ORIENTATION PEDESTRE	Place	Course Individuelle	Relais (pts/pers)
		POINTS*	
Championnats du Monde (CM), d'Europe (CE) Seniors	1 ^{er}	25	15
	2 ^{ème}	20	10
	3 ^{ème}	15	8
	4 ^{ème} à 6 ^{ème}	8	5

*La valeur du point est déterminée en fin de saison en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée.

L'annexe 2 du règlement HN précise également les modalités de demande et de versement des aides personnalisées et est mise à jour annuellement si besoin.

A noter : les frais liés à l'aide individuelle à la préparation sportive seront désormais traités dans le cadre des contrats de performance et rentreront donc dans le budget global de la fédération des stages de préparation aux compétitions internationales.

- **L'engagement à garantir la complétude des informations relatives au suivi socioprofessionnel de ses déposés sur le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS).**

Le suivi des sportifs en liste ministérielle (SHN, SE et SCN) se fait sur le Portail du Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS) : <http://www.portail-sportif.fr>

Dès la proposition faite par le DTN d'une éventuelle inscription en liste ministérielle, le sportif concerné reçoit un mail automatique de l'adresse mail : webmaster@infoshn.fr contenant un lien permettant l'accès direct au portail.

S'il accepte son éventuelle mise en liste ministérielle, le sportif est invité à compléter son profil de manière la plus complète possible.

L'accès au site se fait grâce à un identifiant transmis une fois la mise en liste ministérielle validée par le ministère et un mot de passe choisi par le sportif.

Ensuite, chaque sportif inscrit en liste ministérielle est tenu de mettre à jour ses données personnelles (identité, domicile, contacts, situation sportive et socioprofessionnelle...) en cas de changement.

Tout manquement du sportif aux obligations énoncées dans le règlement haut niveau peut entraîner le retrait d'inscription de la liste ministérielle.

Lors de la proposition (sur sélection) d'inscription dans un groupe France, chacun des sportifs concernés reçoit un coupon réponse à renvoyer à la FFCO signé dans lequel il certifie avoir pris connaissance du règlement haut niveau et l'accepter.

4. Convention FFCO/SHN

La convention FFCO/SHN reprend précise les droits et obligations du SHN et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique compétitive, de surveillance médicale, de respect des règles d'éthique sportive, dont la lutte contre le dopage et de droit à l'image.

II.2 PROGRAMMES

2.1 Cartographie des structures

- Le PPF Excellence 2022-2025 comprend :
- 2 structures permanentes d'entraînement, association loi 1901, en convention avec la fédération.
- Le pôle France Loire
 - Le pôle France Clermont-Ferrand

Nom	Ville siège	Genre	Effectif	PPF	Niveau ANS	Etablissement	Responsable
Pôle France Loire	Saint-Etienne	Mixte	8 à 14	Excellence	Excellence	Maison de la Performance Région Auvergne-Rhône-Alpes	CTN Olivier COUPAT
Pôle France	Clermont-Ferrand	Mixte	6 à 12	Excellence	Excellence	MP AURA	CTN Simon LEROY

➤ 1 dispositif

- le groupe France Senior, qui fonctionne sous forme de stages et compétitions préparatoires programmés annuellement et qui préparent les équipes de France sélectionnées aux compétitions de référence en priorité et intermédiaires.
- Le PPF Relève 2022-2025 comprend :

➤ 2 dispositifs organisés par catégorie d'âge

- Le Groupe France Junior (18 à 20 ans), catégorie de licence D/H20 avec les D/H 18, 2^{ème} année.
- Le Groupe France U18 (15 à 17 ans), catégorie de licence D/H16 et D/H18 1^{ère} année.

Le Groupe France U18 proposent 3 stages annuels de 5 jours aux 20 sportifs sélectionnés sur l'année, la compétition de référence des 2 catégories d'âge D/H16 et D/H18, et une compétition d'acquisition d'expérience complémentaire pour les D/H 18 Première année.

Le Groupe France Junior fonctionnent sous formes de 2 stages sur sélection, dont au moins un préparatoire aux championnats du monde juniors et une compétition complémentaire, préparatoire et d'acquisition d'expérience.

NB : La Pré - Accession Territorial – A partir de juillet 2022 – (hors du champ du PPF)

Anciennement intégré au PPF accession, le pôle espoir de Fontainebleau a été classé par l'ANS de niveau territorial et non plus de niveau national.

A partir de ces directives, la fédération a restructuré dans son projet sportif de développement, la pré-accession au haut niveau.

Les structures de pré-accession au haut-niveau s'appuient désormais sur les Sections d'Excellence Sportives conventionnées avec une ou des structures fédérales affiliées ou déconcentrées de la FFCO, responsable de l'entraînement des jeunes sportifs sélectionnés en SES.

A ses structures de pré-accession, s'ajoutent deux dispositifs coordonnés sur l'ensemble du territoire par la direction technique nationale :

- La mise en place d'une détection régionale : le Réseau de Détection des Espoirs (RDE), qui fonctionne en période hivernale, non compétitive.
- Les groupes ligues performance. Suite à la détection régionale, en fonction des critères établis, les meilleurs jeunes régionaux intègrent le groupe performance pour lequel chaque ligue est tenue de proposer des stages d'entraînement dont au moins un soutenu techniquement par la DTN.

Les structures SES, tout comme le RDE et les groupes ligues performance ont chacun leur cahier des charges de pré-accession à respecter. La mise en œuvre est soutenue par la DTN via le contrat de développement, qui veille au respect des cahiers des charges et participent à l'évaluation des structures et dispositifs de pré-accession au haut niveau.

Suite à cette restructuration, le pôle espoir de Fontainebleau sera transformé en structure d'entraînement affiliée à la fédération et qui sera le support fédéral d'une Section d'Excellence Sportive si sa création est validée par le rectorat.

2.2 Cahiers des charges des 2 structures d'entraînement « pôles France »

Voir en ANNEXE les 2 cahiers des charges des pôles France

2.3 Indicateurs de performance

Voir en ANNEXE la fiche EVALUATION DES STRUCTURES – Pôles France

CAHIER DES CHARGES POLE France LOIRE - 2022-2025

Rubriques	Conditions / Moyens à mettre en œuvre
Objectif de formation sportive	Entraînements quotidiens à biquotidiens
➤ Entraînement de haut niveau	Préparation annuelle aux CM (seniors et juniors), CE (seniors) et intermédiaires coupes du monde et d'Europe (juniors) et tous les 2 ans CM universitaires (U25)
➤ Préparation aux compétitions internationales	
Public concerné (âge – niveau de performance)	A partir post bac (17 ou 18 ans) jusqu'à fin d'études et + (entre 24 et 29 ans) - sélections internationales juniors et seniors ou très proche aux sélections du niveau de performance (quotas limités) – mêmes critères de performance que ceux des mises en listes ministérielles.
Effectif minimal - maximal	Entre 6 et 14 sportifs
Effectif et qualifications encadrement sportif	Encadrement sportif diplômé BEES, Master et licence STAPS, mention entraînement, carte professionnelle : un CTS
Encadrement médical/para médical, social	coordonnateur et entraîneur, préparateurs physique, technicien préparateur et analyste, préparateur mental (et psychologue)
Volume d'entraînement	Médical : 2 médecins de sports du Centre de Médecine du sport de Lyon-Gerland, 2 kinésithérapeutes, accès facilités à diététicien, podologue, dentiste, cardiologue - Diplômés
Enseignement supérieur	Entre 12 et 24 heures par semaine – 46 semaines par an
SMR	Principalement INSA Lyon avec aménagement scolarité, horaires, examens, soutien, tutorat - plus rarement-autres écoles ou universités à proximité du site de la Doua, si le cursus d'études ou l'option n'existe pas à Clermont-Ferrand ou s'il n'y a pas de groupe d'entraînement (au moins 2 personnes) du même genre prévu dans l'autre pôle France.
Formation citoyenne et lutte contre le dopage	Conforme au code du sport - SMR édictée par la FFCO - 2 médecins du sport du Centre de Médecine du sport de Lyon-Gerland.
Installations	Réalisée par FFCO
Hébergement - restauration	Installations spécifiques : nombreuses cartes de CO de haut niveau dans un rayon de d'1heure à 1h30 (depuis le site de la Doua) - Piste d'athlétisme – Parcs urbains – Piscine - Salle de musculation – salle ou bureau pour entretiens.
Support juridique de la structure	Autonome en appartement ou chambre universitaire
Budget prévisionnel annuel – coût par sportifs	Association Loi 1901, autonome, conventionnée avec la fédération
	En moyenne 55 000 € - Montant de l'adhésion des membres voté en AG.

CAHIER DES CHARGES du POLE France CLERMONT-FERRAND - 2022-2025

Rubriques	
Objectif de formation sportive	Entraînements quotidiens à biquotidiens
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entraînement de haut niveau ➤ Préparation aux compétitions internationales 	Préparation annuelle aux CM juniors, compétitions intermédiaires coupes d'Europe (juniors) et coupes du monde et championnats d'Europe seniors et jeunes et tous les 2 ans CM universitaires (U25), CE universitaires.
Public concerné (âge – niveau de performance)	A partir post bac (17 ou 18 ans) jusqu'à fin du cursus d'études (DUT – Licence – Master) (23 ans et +). Sélections internationales jeunes, juniors et seniors ou très proche aux sélections du niveau de performance (quotas limités) - mêmes critères de performance que ceux des mises en listes ministérielles.
Effectif minimal - maximal	Entre 6 et 12 sportifs
Effectif et qualifications encadrement sportif Encadrement médical/para médical, social	Encadrement sportif diplômé BEES, Master et licence STAPS, mention entraînement, carte professionnelle : un CTS coordonnateur et entraîneur, préparateurs physique, technicien poseur, préparateur mental (et psychologue) Médical : 1 médecin du sport, 1 kinésithérapeute, accès facilités à diététicien, podologue, dentiste, cardiologue - Diplômés
Volume d'entraînement	Entre 12 et 24 heures par semaine – 46 semaines par an
Enseignement supérieur	Sur les 2 campus : IUT, universités, écoles d'ingénieurs (polytechnique, INP, SIGMA) avec aménagements horaires, de la scolarité, tutorat.
SMR	Conforme au code du sport - SMR édictée par la FFCO – 1 médecin du sport
Formation citoyenne et lutte contre le dopage	Réalisée par FFCO
Installations	Installations spécifiques : cartes de CO dans un rayon de 45 min (mutualisations cartes avec autres structures) - Terrain naturel ou engazonné de proximité - Salle de musculation – salle ou bureau pour réunion, entretiens d'analyse technique.
Hébergement - restauration	Autonome en appartement
Support juridique de la structure	Association Loi 1901, autonome, conventionnée avec la fédération
Budget prévisionnel annuel – coût par sportifs	En moyenne 45 000 € - Montant de l'adhésion voté en AG du pôle

